



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 115 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'ampleur du sinistre qui a touché 23 municipalités du Québec en 2012 suite à la sécheresse causant des affaissements de sol et des maisons lézardées pour plusieurs centaines de résidents;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec soit sensible aux difficultés vécues par les propriétaires des résidences lézardées et ait accepté déjà de rétablir un programme de subvention par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE les 4,5 millions \$ annoncés pour ce programme s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins des sinistrés du Québec, dont la ville de Brossard particulièrement touchée;

CONSIDÉRANT QUE le programme précédent de 2003 fixait à 20,000 \$ l'aide financière maximale par projet, pour l'agglomération de Longueuil, alors qu'en 2013 l'offre budgétaire s'avère de beaucoup inférieure;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre de sinistrés ont réalisé en urgence les travaux en empruntant des sommes énormes, de 50,000 à 70,000 \$ plus les intérêts;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre d'autres sinistrés se trouvent dans l'incapacité de trouver les fonds nécessaires pour réparer et préserver leur immeuble des conséquences de ce sinistre;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons que le gouvernement du Québec bonifie le programme de la SHQ lié aux maisons lézardées afin de permettre aux victimes en cause d'effectuer les réparations nécessaires et obligatoires au maintien de leur immeuble, et ce, à un montant équivalent des subventions offertes aux sinistrés de 2003, en toute équité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière

Date de signature de l'extrait